

The top banner features the Air Algérie logo on the left, which includes the text "الخطوط الجوية الجزائرية" and "AIR ALGERIE" next to a stylized red and white emblem. To the right of the logo is a network of white lines on a red background, representing flight routes. On the far right, a portion of an airplane's tail and wing is visible against a blue sky.

الخطوط الجوية الجزائرية  
AIR ALGERIE

**INTERVENTION DE MONSIEUR ABDELNACER HADJ RABIA  
DIRECTEUR FINANCIER D 'AIR ALGERIE**

**EMISSION PAR AIR ALGERIE EN MARS 2004  
D 'UN 1ER EMPRUNT OBLIGATAIRE SUR LE MARCHE FINANCIER NATIONAL  
POUR LE FINANCEMENT DE L 'ACQUISITION DE 6 ATR 72-500**

**Journée « Emprunt obligataire »  
Hôtel Aurassi - 27 septembre 2004**



# **S O M M A I R E**

<b>Introduction</b>	<b>pages 1 à 4</b>
<b>I - Caractéristiques du 1er emprunt obligataire émis par AIR ALGERIE</b>	<b>pages 5 à 6</b>
<b>II - Déroulement des étapes de mise en place du 1er emprunt obligataire</b>	<b>pages 7 à 10</b>
<b>III - Intérêt de l'opération</b>	<b>pages 11 à 13</b>
<b>Retour d' AIR ALGERIE sur le marché financier national</b>	<b>page 14</b>

## **INTRODUCTION**

---

**AIR ALGERIE** , compagnie nationale de transport aérien a lancé un vaste programme de renouvellement de sa flotte . **Ce renouvellement s 'est fait en deux étapes :**

- ✈ la première étape a permis à AIR ALGERIE d 'acquérir 12 avions BOEING de nouvelle génération ( 7 B 737-800 et 5 B 737-600 ) entre 2000 et 2002 ;**
- ✈ la seconde étape consiste en un renouvellement lié à un plan de retrait de la vieille flotte . AIR ALGERIE va acquérir 14 avions ( 6 ATR 72-500 , 5 A 330-200 , 3 B 737-800 ) entre 2003 et 2005 et retirer de l 'exploitation la flotte ancienne ( à l 'exception des 3 B 767-300 ) durant l 'exercice 2004 .**

**En 2005 , la flotte d 'AIR ALGERIE sera entièrement renouvelée .**

# INTRODUCTION

---

**La modernisation et l'homogénéisation de la flotte permettra :**

- ✈ de rajeunir la flotte considérablement** . La moyenne d'âge passera de 17 ans en 2003 à 3,5 ans en 2006 ;
- ✈ d'offrir aux passagers une meilleure qualité de service** , d'améliorer la qualité des vols et donnera les moyens à la compagnie pour mieux affronter la concurrence au travers d'une meilleure fidélisation de la clientèle ;
- ✈ une baisse significative des coûts d'exploitation** ( notamment pour les rubriques carburant et entretien avions ) ;
- ✈ d'améliorer l'utilisation des appareils** grâce à une plus grande flexibilité dans le planning des appareils ;
- ✈ à AIR ALGERIE la mise en conformité de sa flotte** aux nouvelles normes de navigabilité en vigueur dans l'espace européen .

## INTRODUCTION

---

**Pour financer le programme d'acquisition des 14 appareils : 6 ATR 72-500 , 5 A 330-200 et 3 B 737-800 ( autofinancés à hauteur de 20 % ) , bien qu'AIR ALGERIE soit éligible à un financement extérieur garanti par les ECA 's et EXIMBANK US ( AIR ALGERIE a reçu des lettres d 'engagements dans le cadre des dossiers de soumissions des offres constructeurs d 'avions ) , le choix des différents Conseils Interministériels a porté sur l 'emprunt obligataire national par appel à l 'épargne publique et privée .**

**La première ligne d 'emprunt d 'un montant de 4,4 milliards de dinars pour le financement des 6 ATR 72-500 a été mobilisée en mars 2004 auprès des prêteurs institutionnels nationaux .**

## INTRODUCTION

---

**AIR ALGERIE sera amenée à mobiliser sur le marché financier national :**

- pour la ligne d'emprunt n° 2 : 24,89 milliards de dinars au 4ème trimestre 2004** pour le financement des 4 premiers A 330-200 livrables en janvier 2005 ( 1 ) , février 2005 ( 2 ) et mars 2005 ( 1 ) , des moteurs et pièces de rechange ;
- et pour la ligne d'emprunt n° 3 : 13,13 milliards de dinars en mai 2005** pour le financement du 5ème A 330-200 et de 3 B 737-800 livrables respectivement en juin 2005 ( 1 ) , juillet 2005 ( 1 ) et août 2005 ( 2 ) .

**Les lignes d'emprunt obligataire n° 2 et 3 visent à associer les épargnants publics et privés , personnes morales ou physiques à l'effort de modernisation d'un des fleurons de notre industrie nationale .**

**Ce programme d'acquisition d'avions est stratégique pour l'économie nationale .  
Son financement par appel à l'épargne publique contribue au développement du marché financier algérien .**

## **I - Caractéristiques du 1er emprunt obligataire émis par AIR ALGERIE en mars 2004**

---

AIR ALGERIE a émis en mars 2004 un premier emprunt obligataire sur le marché financier national d'un montant de 4,4 milliards de dinars pour le financement de 6 ATR 72-500 livrés en 2003-2004 .

### **Montant de l'émission et nombre d'obligations émises**

Le montant nominal de l'emprunt est de : 4 400 000 000,00 Dinars réparti en 440 000 obligations ordinaires d'une valeur nominale de 10 000 Dinars chacune .

Cet emprunt a été émis en 2 tranches :

- ▶ la première d'un montant de 1 800 000 000 Dinars portant intérêt au taux nominal de 3 % a été émise selon le mode de « titres sériés » .

Les titres sont émis et remboursés par séries annuelles constantes à raison de 450 000 000 Dinars le 1er Avril 2005 , 2006 , 2007 et 2008 ;

- ▶ la seconde d'un montant de 2 600 000 000 Dinars portant intérêt au taux nominal de 3,75 % et remboursable dans cinq ans soit le 1er avril 2009 .

## I - Caractéristiques du 1er emprunt obligataire émis par AIR ALGERIE en mars 2004

---

### Modalités de souscription

L 'émission des obligations d 'AIR ALGERIE a été réalisée selon la méthode dite d 'adjudication à la « Hollandaise » ou à « prix demandé » .

Cette méthode a permis de retenir après classement , les offres les plus intéressantes des investisseurs potentiels .

Cette émission d 'emprunt obligataire était réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels ( banques , établissements financiers , compagnies d 'assurances , caisses sociales , SICAV..... ) .

### Négociation des titres

Les obligations émises peuvent être négociées sur le marché hors bourse entre les intermédiaires habilités .

### Régime fiscal

Conformément à l 'article 26 de la loi de Finances pour 2004 , les intérêts des obligations sont exonérés de l 'impôt ( I.R.G. ou I.B.S. ) pour les titres émis à échéance minimale de 5 ans .



## **II - Déroulement des étapes de mise en place du 1er emprunt obligataire AH**

---

**Pour la mise en place de la première ligne d 'emprunt qui a fait l 'objet d 'un travail intense de préparation ( octobre 2003 à mars 2004 ) , AIR ALGERIE a bénéficié de l 'assistance technique du cabinet STRATEGICA ( dirigé par Monsieur SIAGH ) et d 'experts canadiens en financement désignés par le Ministère des Finances . Nous tenons à les remercier vivement pour leurs conseils et collaboration .**

## II - 1 - Déroulement des étapes préliminaires à l'émission d'obligations

---

✈ Pour la mise en place de cette première ligne d'emprunt, une notice d'information destinée aux investisseurs potentiels a été élaborée, conformément au canevas exigé par la COSOB ;

Cette notice d'information peut être considérée comme une étude de faisabilité et de rentabilité du projet .

Elle constitue une base qui permet à l'investisseur potentiel de fonder sa décision de par les données sincères et conformes à la réalité qu'elle renferme notamment :

⇒ les informations relatives à l'opération d'émission d'obligations ;

⇒ l'activité , le patrimoine , la situation financière , les résultats et les perspectives de la société émettrice .

✈ La notice d'information revêtue du visa temporaire de la COSOB ( n° 04/01 du 11 mars 2004 ) a permis à AIR ALGERIE de se présenter sur le marché national des capitaux , en désignant la Banque Nationale d'Algérie , comme accompagnateur , courtier accrédité et chef de file .

✈ AIR ALGERIE a signé avec la B.N.A. dans le cadre de cette opération une convention de courtage et d'ouverture d'un compte spécial .

## II - 1 - Déroulement des étapes préliminaires à l'émission d'obligations

---

- ✈ **L'opération de démarchage auprès des investisseurs** a été assurée par le chef de file du 21 au 24 mars 2004 .
- ✈ **Une séance d'information avec les investisseurs potentiels** ( banques , compagnies d'assurances et autres établissements financiers ) en présence des Spécialistes en Valeurs du Trésor ( SVT ) a eu lieu le 25 mars 2004 et a porté sur la présentation d 'AIR ALGERIE , les résultats financiers de la Compagnie et les caractéristiques de l'emprunt obligataire .

## **II - 2 - Mise en marché - enchères**

---

- \* **Les séances de mise en marché - enchères ont eu lieu :**
  - ▶ le lundi 29 mars 2004 pour la première tranche de 1,8 milliard de dinars en obligations « sériées » ( serial bonds ) comportant un coupon de 3 % l'an à maturité 01/04/2005 , 01/04/20058 , 01/04/2007 et 01/04/2008 ;
  - ▶ le mardi 30 mars 2004 pour la deuxième tranche de 2,6 milliards de dinars en obligations « ballon » ( bullet bonds ) comportant un coupon de 3,75 % l'an à maturité 01/04/2009 .
- \* **La proclamation officielle des résultats des adjudications a eu lieu jeudi 1er avril 2004 .**
- \* **L'offre ( 18,59 milliards de dinars ) a dépassé de ( + 422 % ) la demande ( 4,4 milliards de dinars ) d'AIR ALGERIE confirmant l'intérêt porté par les souscripteurs à cette opération .**
- \* **Après dépôt auprès de la COSOB de la notice d'information complétée par les informations résultant des séances d'adjudication ( prix d'émission , taux de rendement... ) le visa définitif de la COSOB pour la notice d'information a été accordée à AIR ALGERIE .**

### III - Intérêt de l'opération

---

#### Intérêt de l'opération pour AIR ALGERIE , société émettrice

- ✈ AIR ALGERIE se présente sur le marché financier national **sans recours à la garantie de l'Etat ;**
- ✈ AIR ALGERIE bénéficie de tous les avantages liés à la transformation d'un endettement extérieur classique de type crédit export ou leasing financier **en un endettement national libellé en dinars , sans garantie de l'ETAT ;**
- ✈ Le recours au marché obligataire national a permis à AIR ALGERIE de **minimiser le coût de l'emprunt et de se financer à un taux nettement inférieur** au crédit bancaire classique ( tant interne qu'externe ) ;
- ✈ Cet emprunt domestique libellé en dinars **élimine totalement le risque de change et la prime de risque associé à un financement extérieur .**
- ✈ Position d'AIR ALGERIE renforcée vis à vis de ses partenaires étrangers .

### III - Intérêt de l'opération

---

#### Intérêt de l'opération pour l'investisseur

- ▶ Conformément à l'article 26 de la loi des Finances pour 2004 , les intérêts perçus sont exonérés d'impôts ( I.R.G. ou I.B.S. ) pour les titres émis à échéance minimale de 5 ans ;
- ▶ Le titre procure au souscripteur un bon rendement comparativement aux placements alternatifs qui existent sur le marché et offre une bonne sécurité au placement ;
- ▶ L'emprunt obligataire est assorti d'un certain nombre de garanties au profit de la masse des obligataires ;
- ▶ En cas de besoin de liquidité , le souscripteur peut négocier ses titres à tout moment auprès des intermédiaires habilités ;
- ▶ La souscription n'est pas plafonnée . Le souscripteur peut acheter autant de titres qu'il le souhaite .

## III - Intérêt de l'opération

---

### Intérêt de l'opération au plan macro-économique

**Le programme d'acquisition des avions est stratégique pour l'économie nationale . Son financement par appel à l'épargne publique :**

- ▶ **contribue au développement du marché financier algérien ;**
- ▶ **offre aux investisseurs des opportunités de placement des disponibilités sur le marché national et de rentabiliser une partie de leurs excédents de trésorerie ;**
- ▶ **confère une nouvelle dynamique entre les opérateurs économiques algériens ;**
- ▶ **visent la non augmentation de la dette extérieure du pays et la lutte contre l'inflation .**

Le financement domestique , opéré par une mobilisation de dinars à l'effet d'acheter au comptant les devises nécessaires aux paiements à réaliser au moment de l'acquisition des avions , répond à ces deux objectifs .

- ▶ **Renforce l'action de la Banque d'Algérie dans son rôle de régulateur ( reprise de la liquidité ) .**

## **Retour d 'AIR ALGERIE sur le marché financier national**

---

**Forte de cette première expérience , AIR ALGERIE se présentera sur le marché financier national au 4ème trimestre 2004 pour la mobilisation de la 2ème ligne d 'emprunt d 'un montant de 24,89 milliards de dinars et de la 3ème ligne d 'emprunt en mai 2005 d 'un montant de 13,13 milliards de dinars .**

**La 2ème ligne d 'emprunt sera fractionnée . Une première tranche sera réservée au grand public et une deuxième tranche sera placée auprès des institutions financières .**

**Ces deux lignes d 'emprunt obligataire national vise à associer les épargnants publics et privés , personnes morales ou physiques à l 'effort de modernisation d 'un secteur sensible et vital de l 'économie nationale.**